



Prestation compensatoire suite divorce

Par **pascal**, le **27/09/2008** à **19:52**

bonjour je souhaite divorcer .
je vis avec ma femme depuis 14 ans et nous sommes mariés depuis 7 ans.
nous avons une maison d'une valeur de 200000 euros.
il reste environ 40000 euros de crédit.

ma femme gagne 900 euros par mois
je gagne 2500 euros par mois

nous avons 2 enfants de 11 et 5 ans.

Je souhaite lui verser 400 euros de pension alimentaire pour les deux enfants .Je veux également lui verser la moitié de la valeur de la maison.

Vais-je être obligé de lui verser une prestation compensatoire et si oui quel en sera environ le montant?merçi